

Mairie de Saint Prim 153, rue du Village 38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70 Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr http://saint-prim.fr/ Saint Prim, le 23/02/2012

COMPTE RENDU

Réunion du mardi 14 Février 2012 à 20 Heures

Reportée au lundi 20/02/2012 18h30 faute de QUORUM,

en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Prochaine réunion le mardi 6 mars 2012

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		Arrivé à délib 2 concernant café restaurant
Didier GERIN, 1 ^{er} adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller	excusé	Michel RODEL
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint		Didier GERIN pour 1ere délib.	Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 ^{eme} adjointe			Annick MOURARET, conseillère	excusée	Daphné GAULT
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint	excusé	Pouvoir non valable	Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller		Arrivé à délib 2 concernant café restaurant	Franck DENOLLY, conseiller		Arrivé après délib choix logiciel MAGNUS
Sylviane VANEL, conseillère	excusée	Eric CLO			

Ordre du jour :

<u>COMPTE RENDU du conseil municipal du 10 Janvier 2012.</u>

• Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

En cours de séance M le Maire propose de rajouter une délibération à celles prévues sur la convocation. Cette délibération concerne la sollicitation de subventions dans le cadre de l'étude que nous conduisons sur notre projet d'ECO QUARTIER

Proposition adoptée à la majorité (5 votes contre)

Délibération pour aménagement abords mairie

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors d'une précédente séance de revoir les abords immédiats de la mairie, et de mettre en place un « totem » pour en indiquer l'emplacement aux usagers.

Les différents devis concernant ces travaux sont présentés en séance. Monsieur le MAIRE propose que soient retenues les entreprises les mieux disante ; à savoir l'entreprise BOUCHER pour ce qui est des espaces verts (7300€ HT), et l'entreprise GTS pour la partie « Totem » (1651€HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient les propositions des deux entreprises suscitées.

Proposition adoptée à la majorité. (8 voix pour ; 2 voix contre)

Délibération pour travaux café restaurant

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne les travaux réalisés par la commune, le système d'extraction de la cuisine du café restaurant présente une non-conformité (ne dispose pas de clapet anti retour).

Compte tenu du fait que la commune s'est engagée à mettre à disposition un ensemble conforme, il propose que la commune prenne à sa charge les travaux nécessaires à remédier à cette non-conformité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commune prendra à sa charge les travaux de mise en conformité du système d'extraction de la cuisine du café restaurant.



Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour travaux CCPR VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la commission voirie, lors de sa dernière réunion, a proposé que soit soumise à la CCPR une demande concernant la réalisation de trottoirs quartier de GLAY route d'Auberives entre le chemin des cerisiers et l'arrêt de bus dit de la « croix de GLAY ».

Ces travaux sont des travaux de mise en sécurité des piétons - enfants notamment - qui utilisent quotidiennement les transports en commun ; la part restant à charge de la commune concerne le traitement des eaux de ruissellement, pour un montant de 41135 € HT.

La CCPR a planifié ces travaux pour 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que la commune prenne à sa charge 41135 €HT qui représentent sa part des travaux de réalisation de cette portion de trottoirs par la CCPR.

Proposition adoptée à l'unanimité des votants (5 abstentions).

Délibération pour choix société nettoyage vitrage communal

Monsieur le Maire indique que nous avons soumis un appel d'offres auprès de différentes sociétés pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (Ecole ; Mairie ; local dédié au RAM)

Les entreprises doivent prester 3 interventions par an, ces interventions requièrent la location d'une nacelle.

Deux entreprises ont répondu, la mieux disante étant l'entreprise PARET déjà prestataire du nettoyage des locaux de la maternelle et des toilettes publiques.

La proposition de l'entreprise PARET est de 475 € HT par intervention (dont 200 € de location de nacelle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise PARET.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour choix adoucisseur

Monsieur le Maire rappelle que nous avons une eau riche en calcaire, et autres particules, et que celle-ci nuit au bon fonctionnement du lave-vaisselle utilisé par le restaurant scolaire, et qu'il conviendrait d'installer un adoucisseur d'eau.

Plusieurs devis nous sont parvenu, dont le mieux disant est celui de l'entreprise HORIS pour un montant de 1219€ HT. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal retienne cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition présentée par l'entreprise HORIS.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour choix de solution photocopieurs mairie/école.

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur de l'école est déjà ancien et que ses couts d'entretien ne font que croitre.

Le corps enseignant souhaite, par ailleurs, pouvoir disposer de la couleur.

Plusieurs devis sont parvenus en mairie dont un propose la reprise du photocopieur école et son remplacement par celui actuellement en place à la mairie. Le photocopieur mairie étant remplacé par un photocopieur plus performant. La proposition fait apparaitre une économie globale de 200€ environ par mois, compte tenu du niveau de consommation actuelle.

M le Maire propose que le conseil municipal retienne cette solution présentée par notre actuelle fournisseur : l'entreprise DESK, dont il souligne la réactivité en cas de besoin d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise DESK.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour choix de lieu d'implantation panneaux d'affichages électoraux.

Monsieur le Maire indique que depuis la mise en place de jardinières le long du mur qui longe la place de l'église, les panneaux d'affichage électoraux ne peuvent plus être positionnés à cet endroit.

Monsieur l'adjoint aux travaux propose que ces panneaux soient installés à la sortie du village en direction de GLAY.



M le Maire signale qu'il devra communiquer cet emplacement à la sous-préfecture pour qu'il soit porté à connaissance des différents candidats aux élections présidentielles et législatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette implantation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération pour solution de stationnement remorque de marché sur territoire communal.</u> Monsieur le Maire rappelle qu'il a été plusieurs fois interpelé par les parents d'élèves, qui se plaignent du

stationnement gênant, sur la place de l'école, de la remorque de marché d'un habitant de la commune.

M le Maire et M l'adjoint aux travaux ont rencontré la personne concernée pour lui proposer différentes solutions sur le territoire communal. Ces solutions se sont révélées présenter divers niveaux d'inconvénients ou ne pas pouvoir satisfaire aux besoins, compte tenu des spécificités de la remorque en question (rayon de braquage très important).

M l'adjoint aux travaux rappelle ces différentes solutions et propose que le conseil retienne la solution qui consisterait à proposer à la personne un emplacement à hauteur de l'épingle à cheveux « Chemin du Vallon », à droite en montant en direction de la « croix rouge ».

M le Maire indique qu'une convention d'occupation précaire d'espace public sera proposée, dans cette occurrence, à la personne ; charge à elle d'aménager cet espace en fonction des contraintes communales qui lui seront indiquées.

Un droit d'usage d'espace public serait demandé à la personne au titre de cette convention (100€/an voté par CM lors du vote du budget)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la solution proposée, sous condition de la mise en place d'une convention telle que proposée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour cession de lots communaux à « GAEC Saint PRIM Fruits ».

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait été averti du souhait d'un locataire de lots communaux (voir CR CM du 8/11/2011) de mettre fin à sa location de 3 parcelles soit 6 lots communaux. S'en était suivi la mise à l'affichage public de cette libération de lots pendant près de 2 mois. A l'issue de ces deux mois, le GAEC « Saint PRIM FRUITS » a exprimé le souhait de postuler pour la location de ces lots.

M le Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour ce changement de locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que les 3 parcelles soit 6 lots (26.27.28.29.30.80) concernés soient loués par la commune au GAEC « Saint PRIM fruits »

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour signature convention avec DGFIP pour paiement CB acceptation prise en charge des couts : 0,10 € par opération + 0,25% montant opération, Selon tarif en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'achat d'un logiciel de gestion du restaurant scolaire et de la garderie. Ce logiciel pouvant par la suite être utilisé pour la facturation, aux parents, d'autres services que la commune mettra en place à l'attention des enfants

Ce logiciel, accessible via internet, permettra aux parents qui le souhaiteront d'inscrire leurs enfants au restaurant scolaire, à la garderie et aux autres services à venir. Il leur permettra également de régler leurs factures en ligne par carte bancaire.

Pour ce faire les services de la trésorerie demandent que la commune signe une convention, aux termes de laquelle elle accepte de régler 0,10€ par opération, à quoi s'ajoute une somme équivalente à 0,25% du montant de la transaction, selon les tarifs en vigueur.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation communale, nécessaire à la mise en place de ce service de paiement par CB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la commune prenne à sa charge les couts annoncés : à savoir 0,10€ par opération et 0,25% du montant de chaque transaction.

Proposition adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération changement version logiciel de gestion : e-Magnus (obligatoire pour transfert dématérialisé)</u>
Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise le logiciel MAGNUS de BERGER LEVRAULT pour l'ensemble de sa gestion administrative (budget ; finances ; état civil etc...).



Les différents services de l'état font actuellement pression pour que les échanges de documents soient de plus en plus dématérialisés, et transitent via internet.

La version du logiciel MAGNUS que nous employons ne permet pas d'échanger tous les documents de cette manière. Monsieur le Maire propose que nous évoluions vers la version E-MAGNUS qui est la plus récente, et prend en charge le transfert dématérialisé.

Cette évolution se ferait pour un coût de 4070€HT selon devis de l'éditeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que la commune fasse évoluer le logiciel de gestion administrative MAGNUS vers sa version E-MAGNUS, pour le montant indiqué.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour passage temps complet secrétaire.

Monsieur le Maire indique que Mme la secrétaire de Mairie participe aux réunions du Conseil Municipal, ainsi qu'aux municipalités.

A ce titre, et compte tenu des heures supplémentaires qu'elle effectue, il propose au conseil municipal de porter son temps de travail de 32h30 à 35h par semaine, ce qui en ferait un « temps complet ».

M le Maire indique que, dans un souci de conformité avec les règles mises en application au niveau des services de la communauté de commune, un temps complet requière 4,5 jours de présence hebdomadaire ; les heures de conseil municipal et de municipalité pouvant être récupérées sur cette demi-journée au prorata des temps passés.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce passage à « temps complet », selon les conditions énoncées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que le poste de Mme la secrétaire de Mairie soit porté à « temps complet » selon les conditions énoncées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération pour solliciter des subventions dans le cadre de l'étude que nous conduisons sur notre projet d'ECO QUARTIER</u>

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal travaille, sous la conduite de Monsieur le 1er adjoint, sur un projet d' ECO QUARTIER dans la commune.

Pour ce faire le conseil municipal a besoin d'être accompagné par des intervenants externes, en sus du cabinet d'architecture qui nous accompagne dans notre révision de PLU.

Pour ce type de prestation, la région propose différents montants de subventions qui requièrent la soumission d'un dossier de demande de subventions par le biais de Rhône Pluriel.

D'après les informations en provenance de Rhône Pluriel, de tels dossiers doivent être déposés auprès de ses services début mars au plus tard.

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à engager cette procédure de demande de subventions auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre du financement de cette étude ECO QUARTIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour qu'un tel dossier de demande de subventions soit soumis à la Région selon la procédure indiquée dans le cadre de l'étude du projet d'ECO QUARTIER.

Proposition adoptée à la majorité (2 votes contre).

INFORMATION & POINTS EN COURS.

Compte rendu des décisions prises par M le Maire dans le cadre de ses délégations néant

Autres informations

- Prêt de la salle mairie pour réunions politiques (voir CR CM 01/02/2012) ; accord donné à nouveau par le Conseil Municipal pour la mise à disposition de la grande salle de mairie pour les éventuelles réunions politiques des différents candidats qui en feraient la demande.
- Compte rendu exercice PPI centrale saint Maurice Saint ALBAN (Jeudi 23/02/2012 18h)
- o mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
 - ✓ la mise en place d'un SPANC est obligatoire depuis 2005 ;
 - ✓ une soixantaine de maisons relèveraient de ce service ;



- ✓ le SPANC ne peut être mis en place que par la commune, et peut ensuite être transféré à la CCPR en fonction de ses compétences par le biais d'une délégation.
- ✓ La mise en place de ce service représente un coût de 130€, environ, par assujetti, à quoi il convient d'ajouter + 2000€ environ pour la rédaction d'un règlement (soit 60*130€ + rédaction du règlement = environ 10000€);
- ✓ Cette somme est facturée aux assujettis ;
- ✓ Le SPANC peut être rattaché, en matière de gestion budgétaire, au budget M49 d'assainissement ;
- ✓ Les assujettis sont soumis à une redevance forfaitaire annuelle à fixer par le Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget ; le service devant s'auto équilibrer.
- ✓ La phase de lancement du SPANC comprend entre autres un état des lieux, avec rapport de situation remis à chaque assujetti, accompagné, le cas échéant, d'une obligation de mise en conformité sous 4 ans
- ✓ Un second contrôle est effectué au bout de 4 ans ; suivi de contrôles périodiques tous les 4 à 6 ans.
- ✓ Les assujettis ont l'obligation de vidanger leur système d'ANC tous les 4 ans
- Dégâts dus au gel café restaurant (plafond neuf ; réparation prise en charge par l'assurance de la locataire)
- o Changement de pneus sur tracteur communal.
- Accueil des enfants de CHONAS (transport ; Organisation) 2 réunions à prévoir avant cet accueil le 26 mars prochain.
 Prévoir traçage ZEBRA pour arrêt car assurant le transport de ces enfants.
- point contrat enfance jeunesse.
- Point conseil municipal des enfants. Rédaction courrier QUAD destiné à être porté par le député Jacques REMILLER auprès de l'assemblée nationale.
- Commission choix solution affichage public dans quartiers; choix maçon en cours.
- Commission information Bulletin Municipal : bulletin distribué et en ligne sur le site.
- o fleurissement. (travaux de la commission à reprendre au printemps).
- o Révision du PLU.
 - ✓ Avant-projet : étude d'un éco-quartier dans le cadre de la révision du PLU.
 - ✓ Rencontre avec le monde agricole de Saint Prim dans le cadre de la révision du PLU.
 - ✓ Rencontre avec le monde économique (commerces-artisans-entreprises...) dans le cadre de la révision du PLU.
 - ✓ Rencontre avec les services de la voirie de la CCPR et du CG 38 dans le cadre de la révision du PLU.
- Point sur la commission Finances du 26 janvier 2012;
- o Traçage places parking handicapés devant mairie (à faire avant élections).
- Compte rendu réunions externes (SIASSAR ; réunion SCOT ; CCPR ; SI Chonas Saint PRIM ; autres.....)

• Questions Diverses.

- o Compte rendu de l'Inauguration officielle du café restaurant 4 février 2012.
- Rappel : Réunion d'information des parents concernant l'accueil des enfants de CHONAS au restaurant scolaire de Saint PRIM. 16 mars 2012 ; portes ouvertes parents d'élèves 17/03.
- Autres sujets à traiter dans prochaine commission finances :
 - Avenir des 3000m² vers pont sur saluant ?
 - Réflexion sur prise en compte augmentation population village et conséquence sur bâtiment communaux : 1^{er} étage mairie ; locaux techniques ; autres....?

Séance levée à 20 heures 50.

Le Maire: Patrick BARRAUD